



Intervenant :

MASSON Vincent, Biodynamie Services

Animatrice :

CNUUDE Justine

justine.cnuude@biograndest.org

☎ 06.40.79.06.60

Lieux : À définir, Aube (10)

Tarifs :

	Adhérents	Non adhérents
personnes éligibles au VIVEA	<i>pris en charge par Vivea dans la limite de votre plafond de formation annuel</i>	
Personnes non éligibles au VIVEA *	350 €	450 €

*Pour les salariés, un financement par OCAPIAT

Organisé avec le soutien de :



Par :



Objectif(s) :

- Connaître les fondements de la viticulture biodynamique
- Connaître et utiliser les moyens de fertilisation et de soins à apporter aux vignes en biodynamie

Le programme de la formation :

- **Introduction aux bases de l'agriculture biodynamique :**
Définition de l'agriculture biodynamique, l'origine du "cours aux agriculteurs", contexte, personnalités marquantes, les grandes notions du « Cours aux agriculteurs »
- **Revoir quelques bases agronomiques en lien avec les pratiques biodynamiques :**
Structure du sol et humus, éléments sur la nutrition de la plante, ...
- **Préparations de base de la biodynamie :**
Description des préparations biodynamiques, leurs effets, clés de réussite de la dynamisation et de la pulvérisation, résultats d'expérimentation
- **Pouvoir mettre en œuvre les préparations biodynamiques sur son domaine :**
Matériel et choix des moments d'intervention, comprendre l'influence des rythmes du cosmos sur la plante et savoir utiliser un calendrier biodynamique, acquérir des éléments complémentaires de la gestion sanitaires des plantes en biodynamie.

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENDRE COMPLÉTÉ, AVEC LE CHÈQUE DU MONTANT DE LA FORMATION AVANT LE 19 OCTOBRE

Bulletin d'inscription

Formation : « Initiation à la viticulture biodynamique » les 5 et 6 novembre 2020

Nom : _____

Prénom : _____

Tel : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Date de naissance : ____/____/____

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations)

- chef d'exploitation
- Conjoint(e) collaborateur(trice)
- Aide familiale
- Cotisant(e) solidaire
- Salarié(e)
- Autre – précisez :